



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Ecole Promotrice de santé académique**

Pour le COFIL Ecole Promotrice de Santé Académique

Saint-Denis, le 07/02/2024

2023-2024

Affaire suivie par :

**Florence PAYET, IEN SBSSA**

Mél : [florence-pierre.mignotte@ac-reunion.fr](mailto:florence-pierre.mignotte@ac-reunion.fr)

Le Recteur

à

24 Avenue Georges Brassens

CS 71003

97743 ST DENIS CEDEX

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les inspectrices et inspecteurs  
de l'éducation nationale  
s/c de Madame la DAASEN

**Objet : Poursuite du déploiement de l'École Promotrice de santé, labellisation EDUSANTE et élèves ambassadeurs de santé**

L'École Promotrice de Santé (EPSa) contribue à la réalisation de l'axe premier du projet stratégique visant à créer un environnement favorable au travail des élèves et des personnels à travers la fiche action 01, « une école qui protège », et s'appuie sur le parcours éducatif de santé et le développement des compétences psychosociales de la fiche action 03.

Le déploiement de cette démarche qui a débuté à la rentrée 2022 pour l'Académie est notamment formalisée à travers la labellisation Édusanté qui a pour objectifs de :

- Mettre en valeur les actions et projets existants ;
- Certifier un certain niveau d'expertise des écoles et établissements ;
- Faciliter le développement d'une culture commune et les échanges inter-établissements

En avril 2023, 22 établissements ont pu recevoir cette distinction dont deux d'entre eux au niveau maximal.

L'ambition est aussi de former des élèves ambassadeurs de santé ayant pour mission de contribuer aux réflexions et de sensibiliser leurs camarades sur le bien être à l'école et sur les démarches de prévention.

Aussi, je vous invite, à poursuivre cette dynamique au service de la réussite des élèves et pour cela :

- à prendre connaissance des ressources disponibles sur la page académique dédiée :  
<https://www.ac-reunion.fr/ecole-promotrice-de-sante-125020>
- à nommer un binôme d'agents référents pour le déploiement de l'École Promotrice de Santé ;
- à nommer des élèves ambassadeurs de santé et intégrer le déploiement de la démarche ;
- à candidater à la labellisation EDUSANTE de votre école ou établissement en renseignant le formulaire accessible au lien suivant :

<https://aca.re/CCBuf>

**avant le lundi 25 mars 2024**

Les établissements labellisés en 2023 peuvent également prétendre à une révision de leur niveau.

La remise des labels se déroulera durant la semaine académique de la santé du 07 au 12 avril 2024, **le mercredi 10 avril à St Denis.**

Je vous remercie de votre engagement dans cette démarche de promotion de la santé et du bien-être de nos élèves.

Le recteur de région académique,

recteur d'académie

  


Pierre-François MOURIER